

International Sillian Organisation 2020

ISO2020

Le concours international est placé sous les patronages de :



Calendrier du concours international

Date limite de réception	11 octobre 2020
Jugement	Du 16 au 18 octobre 2020
Notifications	25 octobre 2020
Vernissage	12 décembre 2020
Exposition	12 et 13 décembre 2020
Catalogue	25 novembre 2020

Règlement du concours international

Le concours est ouvert aux photographes du monde entier.
Il est conforme aux règlements FIAP, PSA, FBP et ISF

Six sections sont admises :

- A : Images projetées couleur (PID couleur)
- B : Images projetées monochrome (PID monochrome)
- C : Images projetées Alternative Creativity (PID couleur)
- D : Images projetées Nature (ND couleur)
- E : Images projetées thème « Photographie de rue » (PID couleur)
- F : Images projetées thème « La nuit » (PID couleur)

Nombre de photographies : maximum 4 par auteur et par section (un total max de 24 photos).

Les images de chaque participant seront présentées au jury pour la section correspondante.

Les photos déjà présentées à une précédente édition du concours ISO seront refusées.

L'auteur certifie être le seul propriétaire de tous les droits et éléments des images qu'il présente.

Les fichiers doivent être format JPEG (jpg). (Qualité maximale), largeur de 1920 pxl x 1080 pxl. en hauteur.

La taille des fichiers ne doit pas dépasser 3.000 kb.

La longueur des titres doit être inférieure à 35 caractères et ne peuvent contenir de caractères

spéciaux.

Remarque: les caractères suivants seront automatiquement supprimés des titres des images, car ils pourraient entraîner un traitement incorrect du logiciel. ' " , ! () % \$ \ / ? - _ # ~ @ &

Les images seront jugées à l'aide d'un projecteur multimédia DLP 4k UHD 3840 x 2160 pixels 3000 lumens profil sRGB. Les oeuvres sont visionnées simultanément par les juges.

Sauf indication expresse de l'auteur, le PC Double Déclic se réserve le droit de reproduire, sans contrepartie, les œuvres présentées dans un but de promotion de ses activités, y compris sur Internet.

La reproduction des œuvres dans le journal d'une fédération nationale, ainsi que dans les revues agréées par la FIAP est autorisée.

En cette manière, les droits d'auteurs seront strictement respectés.

Les gagnants seront invités (par e-mail immédiatement après le jugement) pour fournir des images haute résolution pour l'impression.

Il ne sera effectué aucun retour de fichier.

Le fait d'envoyer des épreuves à ce salon implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs.

Envois des fichiers par internet

L'inscription, l'envoi des fichiers numériques et le paiement des droits par Paypal seront effectués par internet via notre site, en suivant les instructions affichées à l'écran.

Données personnelles

En participant à ISO2020, vous acceptez explicitement que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient détenues, traitées et utilisées par les organisateurs de l'exposition à des fins associées à cette exposition. Vous consentez également explicitement à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance, un patronage ou une accréditation officielle à cette exposition. Vous reconnaissez et acceptez que la participation à cette exposition signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

Droits de participation

Participation pour :

- 4 sections catalogue téléchargeable via internet : **15 €**.

- 6 sections catalogue téléchargeable via internet : **20 €**.

Les envois non accompagnés des frais de participation ne seront pas jugés.

Récompenses et prix

Pour le meilleur auteur du salon : Blue Pins FIAP

Médailles de la FIAP, PSA, FBF, EPHA et ISF récompenseront les meilleures œuvres.

Mentions Honorables et diplômes seront attribués aux meilleurs auteurs et aux meilleures images dans chacune des sections.

Dans chaque section, il ne sera accordé qu'un seul prix par auteur.

Tous les participants pourront télécharger le catalogue (format Zip), contenant les photos primées et sélectionnées.

Les membres du jury ne peuvent participer au salon.

Les membres du Club d'un juge peuvent participer au concours mais ne peuvent obtenir de récompenses.

Le cas échéant ils recevront un prix spécial du PC Double Déclic.

Toutes les acceptations seront transmises à la FIAP, ISF et PSA pour inclusion dans les listes des statistiques des résultats.

Les décisions des juges sont sans appel.

Les jurys

	A	B	C	D	E	F
VAN DE MEERSCHE Xavier – Belgium - EFIAP	✓			✓		✓
SERMON Danny - Belgium		✓	✓			✓
MIOJEVIC Veronika- Croatia – EFIAP	✓		✓		✓	
TOFT Maureen – United Kingdom – FIAP D3		✓	✓		✓	
MERCIER Christine - France		✓		✓	✓	
PAILLE Jean-Claude – France - EFIAP	✓			✓		✓

Définitions

Thème « Photographie de rue »

Photographie dont le sujet se situe à l'extérieur et sur l'espace public. Le photographe se situe indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur lors de la prise de vue.

Thème « La nuit »

Photographie dont le sujet évoque la nuit.

Photographie monochrome

FIAP:

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

PSA:

❖ Une image est considérée comme monochrome uniquement si elle donne l'impression de ne pas avoir de couleur (c'est-à-dire qu'elle ne contient que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur) OU elle donne l'impression d'être une image en niveaux de gris qui a été virée dans une seule couleur sur toute l'image. (Par exemple par Sépia, rouge, or, etc.) Une image en niveaux de gris ou multicolore modifiée ou donnant l'impression d'avoir été modifiée par virage partiel, multicolore ou par l'inclusion de tons directs ne répond pas à la définition du monochrome et doit être classé comme un travail de couleur.

❖ Seules les images monochromes ne contenant que des nuances de gris pouvant inclure du noir pur et du blanc pur seront admises dans la section nature.

Photographie Nature

FIAP <http://www.fiap.net/docs/definition/DefNat-fr.pdf>

❖ La photographie nature représente des animaux vivants non apprivoisés et des plantes non cultivées dans leur environnement naturel, la géologie et la grande diversité des phénomènes naturels, allant des insectes aux icebergs.

❖ Des photos d'animaux domestiqués, tenus en cage ou soumis à une quelconque forme de restriction, ainsi que des photos de plantes cultivées, sont inadmissibles.

❖ Une intervention minimale de l'homme est acceptable pour des sujets nature, comme par exemple des hiboux de grange ou des cigognes, s'adaptant à un environnement modifié par l'action de l'homme, ou des forces naturelles, tels que des ouragans ou des raz-de-marée, le revendiquant.

❖ La photo originale doit être prise par le photographe, peu importe le procédé photographique. Toute manipulation ou modification de la prise de vue originale doit se limiter à de minimes retouches d'imperfections et ne peut en aucun cas modifier le contenu de la scène originale.

❖ Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait, afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique.

PSA <http://www.psa-photo.org/index.php?nature-nature-definition>

• La photographie de nature est limitée à l'utilisation du processus photographique pour représenter toutes les branches de l'histoire naturelle, à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle

manière qu'une personne bien informée sera en mesure d'identifier le sujet et de certifier sa présentation honnête.

La valeur narrative d'une photographie doit être pesée plus que la qualité picturale tout en maintenant une haute qualité technique

Les éléments humains ne doivent pas être présents, sauf lorsque ces éléments humains font partie intégrante de l'histoire de la nature tels que les sujets de la nature, comme les chouettes effraies ou les cigognes, adaptés à un environnement modifié par l'homme, ou lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations dépeignant des forces naturelles, comme des ouragans ou des raz de marée.

Les bandes scientifiques, les étiquettes scientifiques ou les colliers radio sur les animaux sauvages sont autorisés.

Les photographies de plantes hybrides, de plantes cultivées, d'animaux sauvages, d'animaux domestiques ou de spécimens montés créés par l'homme ne sont pas admissibles, de même que toute forme de manipulation qui altère la vérité de la déclaration photographique.

Aucune technique permettant d'ajouter, de déplacer, de remplacer ou de supprimer des éléments picturaux, sauf par recadrage, n'est autorisée.

Les techniques qui améliorent la présentation de la photographie sans changer l'histoire de la nature ou le contenu pictural, ou sans altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, notamment le HDR, l'empilement de la mise au point et l'esquive / la gravure.

Les techniques qui suppriment les éléments ajoutés par l'appareil photo, telles que les taches de poussière, le bruit numérique et les rayures du film, sont autorisées.

Les montages photographiques ne sont pas autorisés.

Les images en couleur peuvent être converties en niveaux de gris. (Du noir pur au blanc pur)

Les images infrarouges, qu'il s'agisse de captures directes ou de virages, ne sont pas autorisées.

Les images entrées dans les sections Nature répondant à la définition de photographie de nature ci-dessus peuvent être des paysages, des formations géologiques, des phénomènes météorologiques et des organismes existants comme sujet principal. Cela inclut les images prises avec des sujets dans des conditions contrôlées, telles que les zoos, les fermes de gibier, les jardins botaniques, les aquariums et toute enceinte où les sujets dépendent totalement de l'homme pour se nourrir.

- ADDITION PSA aux règles conjointes FIAP / PSA

Il y a une règle dont l'esprit doit être observé en tout temps : **Le bien-être du sujet est plus important que la photographie.**

Cela signifie que des pratiques telles que l'appâtage de sujets avec une créature vivante et le retrait d'oiseaux des nids, dans le but d'obtenir une photographie, sont très contraires à l'éthique, et de telles photographies ne sont pas autorisées dans les concours Nature. Les juges sont avertis de ne pas les récompenser.

Drones

PSA -Le Conseil a approuvé une nouvelle politique sur l'utilisation des drones et elle est disponible ici [https://psaphoto.org/index.php?psa-policies & a = view &faq_id = 1632](https://psaphoto.org/index.php?psa-policies&a=view&faq_id=1632).

Cette politique a une section juridique qui exige que les membres respectent toutes les lois du pays dans lequel ils utilisent un drone.

La politique comporte également une composante éthique et elle stipule que l'un des principes de la photographie est que la sécurité et le bien-être du sujet, photographe et de l'environnement prime sur la capture de la photographie.

Le but de cette section est d'empêcher toute interférence avec d'autres individus ou animaux qui entraînerait ou pourrait perturber leur activité normale ou perturber la façon dont un individu ou l'animal interagit avec son environnement.

1. Ne peut pas faire voler un drone au-dessus de personnes dans le but de photographier leur activité, sauf si la permission est accordée par écrit.

2. Il est interdit de voler ou de photographier des animaux dans leur habitat naturel, en particulier dans les zones de nidification et les endroits où l'animal est déjà stressé (survie hivernale, alimentation migratoire, protection des jeunes). Photographier des paysages est autorisé.

3. Ne peut voler ni photographier dans une zone sauvage désignée.

- **Notes :**

FIAP -Le seul acte de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants: - que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP, - que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise, - que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP, - qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

PSA – Le salon est ouvert à tous; cependant, une inscription peut être rejetée lorsque l'organisation commanditaire ou son agent, à sa discrétion raisonnable, estime que l'inscription n'est pas conforme aux règles et conditions de l'exposition.

Les images d'un participant ne seront pas présentées aux juges consécutivement. Les quatre images d'un participant seront distribuées au cours des quatre tours de jugement dans cette section. La distribution des images se fera dans le même ordre rond que celui soumis par le participant.

Les oeuvres doivent provenir de photographies (captures d'images d'objets via la sensibilité à la lumière) faites par le participant sur une émulsion photographique ou acquises numériquement. En soumettant une candidature, le participant certifie que l'œuvre est la sienne (les pseudonymes ne sont pas autorisés). Le participant autorise les sponsors à reproduire tout ou partie du matériel saisi gratuitement pour publication et / ou affichage dans les médias liés au salon. Cela peut inclure une publication en basse résolution sur un site Web. Remarque: Les participants qui indiquent que leurs images ne peuvent pas être reproduites ou utilisées "ne seront pas éligibles pour les prix" ou l'inclusion dans l'audiovisuel de l'exposition "et pourraient faire l'objet d'une disqualification" par les sponsors de l'exposition.

L'exposition décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive du droit d'auteur. Les images peuvent être modifiées, électroniquement ou autrement, par le créateur. Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Tous les travaux finaux doivent être sur film photographique, sur fichier électronique ou sur support photographique ou électronique, montage excepté.

Aucun titre ou identification de l'auteur ne doit être visible sur la face d'une image, d'un tapis d'impression ou d'un support entré dans une exposition reconnue par PSA.

Chaque image doit avoir un titre unique. Une fois qu'une image a été acceptée dans une exposition reconnue par PSA, cette même image, ou une copie similaire «in camera» ou une «reproduction» de cette image

i. ne peut être inscrit ou réinscrit dans aucune section de la même classe de classement par étoiles de la division dans cette exposition, quels que soient le support, le format ou le titre.

ii. ne peut pas être renommé pour une entrée dans une autre exposition reconnue par PSA, y compris la traduction dans une autre langue.

iii. les images répondant à la définition monochrome et les images couleur non manipulées provenant de la même capture doivent être considérées comme la même image et doivent porter le même titre.

Les mots tels que «Sans titre» et «Sans titre» ne sont pas acceptés comme partie ou tout le titre d'une image, pas plus que les noms de fichiers de capture d'appareil photo.

Une image peut être entrée dans une seule section où les acceptations de cette image dans plusieurs sections seraient éligibles pour le même chemin d'étoile

Si, à tout moment, il est déterminé, à la discrétion raisonnable de l'organisateur de l'exposition ou des juges avant, pendant ou après le jugement d'une exposition, qu'un participant a soumis des candidatures lorsqu'une ou plusieurs images peuvent ne pas respecter les présentes conditions Inscription, y compris les définitions énoncées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer l'entrée de l'exposition et d'annuler tout ou partie des acceptations ou récompenses liées à l'exposition. Les frais peuvent être annulés ou remboursés dans ces circonstances. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est définitive

Afin de s'assurer que les images sont conformes aux conditions d'entrée et aux définitions, les organisateurs de l'exposition peuvent prendre des mesures raisonnables pour vérifier que:

a) les images sont l'œuvre originale du participant et

b) les images sont conformes aux règles et définitions énoncées dans les présentes conditions d'entrée

Ces étapes comprennent, sans s'y limiter, l'interrogation de tout participant, la soumission de fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant la capture originale des images soumises, confrontant le participant à la preuve qu'une ou plusieurs images soumises ne sont pas conformes. avec les conditions de participation (également appelées règles de participation) et en offrant au participant une possibilité raisonnable de fournir des contre-preuves pour réfuter les preuves de l'organisateur de l'exposition dans un délai déterminé. De telles inscriptions qui ne sont pas effacées ou qui sont encore discutables après que le participant a présenté des preuves peuvent être considérées comme enfreignant les présentes conditions d'inscription et refusées. Ces entrées peuvent être renvoyées à PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique

La PSA se réserve le droit d'enquêter de quelque manière que ce soit sur toutes les plaintes / suspicions de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si cela est jugé nécessaire, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles de PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions fournies aux expositions. et partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions par l'acte d'entrer dans l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Si une autre partie soumet des images au nom du participant, le participant sera toujours tenu responsable du respect de ces conditions d'inscription (règles d'inscription) et sera passible de sanctions pour toute violation de ces conditions d'inscription.

AVIS: Lorsqu'un participant remplit le formulaire d'inscription pour soumettre une inscription, le participant verra une fonctionnalité pour affirmer qu'il ou elle a lu ces conditions d'inscription lorsqu'il remplit le formulaire d'inscription. Si le participant ne le confirme pas, l'inscription ne sera pas soumise

Toutes les inscriptions doivent être conformes à la plus stricte de ces définitions pour les acceptations à valider par toutes les organisations internationales accordant la reconnaissance ou le patronage.

Chairman

COGNEAU Jean-François

Chaussée d'Ath 46 à 7850 Enghien / Belgique

jihf@jihf.net

<http://www.doubledeclic.com>

Concours ISO : <http://www.ddcontest.com>

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/B, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa

PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2020/317



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.
National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net

The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/C, GMPSA/D, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa

PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>

Ce salon a reçu le Haut Patronage de la FIAP
This salon has received the High Patronage of FIAP

2020/317



Fédération Internationale de l'Art Photographique
International Federation of Photographic Art

Fédérations et associations nationales, associations régionales
et clubs affiliés sur les cinq continents.

National federations and associations, regional associations
and clubs affiliated on all five continents.

Distinctions photographiques mondialement reconnues.
World-famed photographic distinctions.

Les acceptations obtenues à ce salon
comptent pour l'attribution des distinctions FIAP.

Acceptances obtained in this salon
are taken into account for FIAP distinctions.

Secrétariat général - Secretary general

70, Kolokotroni Street - GR-18531 Le Pirée (Grèce - Greece)
www.fiap.net